



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

(Programme 2 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Département des affaires politiques	10
1. Organes directeurs	12
a) Conseil de sécurité	12
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	13
2. Direction exécutive et administration	14
3. Programme de travail	17
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	18
Sous-programme 2. Assistance électorale	23
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	25
Sous-programme 4. Décolonisation	28
Sous-programme 5. Question de Palestine	31
4. Appui au programme	34

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1).

** Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1).



B. Missions politiques spéciales	34
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	36
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	38
E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé	44

Vue d'ensemble

- 3.1 Le programme a pour principal objet d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en aidant les États engagés dans des différends ou des conflits à les résoudre pacifiquement, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les résolutions émanant de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et, chaque fois que possible, en prévenant les conflits grâce à la diplomatie préventive et aux activités de rétablissement de la paix et à l'expansion des partenariats entre l'Organisation et les organisations régionales et sous-régionales. Son orientation découle des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des activités prescrites par le Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au sein du Secrétariat, la responsabilité de l'exécution de ce programme est confiée au Département des affaires politiques, au Bureau d'appui à la consolidation de la paix et au Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé.
- 3.2 La stratégie adoptée pour atteindre les objectifs du programme repose sur huit sous-programmes, dont celui du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé.
- 3.3 Les activités prévues ont trait à ce qui suit : alerte avancée; diplomatie préventive; rétablissement de la paix et consolidation de la paix après les conflits; assistance électorale; appui fonctionnel aux organes délibérants tels le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; rôle du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Elles forment les attributions essentielles du Département et, réunies, constituent les composantes interdépendantes et complémentaires d'une conception globale de la prévention et de la gestion des conflits ainsi que de la consolidation de la paix.
- 3.4 Le Département continuera de s'employer à renforcer la capacité des États Membres en matière de prévention des conflits, de bons offices et de mesures non militaires et pour ce qui est de régler ceux qui ont éclaté, dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États Membres, du principe de non-ingérence dans des questions qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État, quel qu'il soit, et du principe de consentement, lequel est un élément indispensable au succès de ces efforts. Par ailleurs, le Département s'efforcera de renforcer ses moyens en ce qui concerne les aspects politiques du rétablissement de la paix, tels que les ont approuvés les organes intergouvernementaux compétents.
- 3.5 Le Département des affaires politiques continuera de travailler, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi qu'avec d'autres départements compétents au sein du Secrétariat, à l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité qui porte sur la question du terrorisme.
- 3.6 On veillera aussi en particulier à ce que les activités du programme soient menées dans le souci de la parité des sexes, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.
- 3.7 Conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), l'Assemblée générale a mis en place les trois volets constitutifs d'une nouvelle architecture de consolidation de la paix, à savoir la Commission de consolidation de la paix, le Fonds permanent pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en vertu des

dispositions des résolutions 1645 (2006) et 1646 (2006) du Conseil de sécurité et de la résolution 60/180 de l'Assemblée. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'appuyer la Commission de consolidation de la paix dans tous les aspects de ses travaux de fond et de surveiller le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix. Outre ces responsabilités qui lui sont dévolues, il donnera des avis au Secrétaire général sur les choix stratégiques à opérer en matière de consolidation de la paix, y compris à long terme, dans les pays qui sortent d'un conflit, et mesurera les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs arrêtés. Le Bureau informera en outre le Secrétaire général sur les liens qui existent entre les initiatives qui sont mises en œuvre dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement et sont axées sur le « relèvement définitif », et il continuera à jouer un rôle fédérateur pour veiller à ce que le système des Nations Unies dans son ensemble mette en place les capacités nécessaires. Cette attribution suppose qu'il soit fréquemment en relation avec les départements de l'ONU, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, afin de veiller à ce que, dans le domaine de la consolidation de la paix, les stratégies soient cohérentes et le système fonctionne comme un tout coordonné et cohérent.

- 3.8 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé a été institué par la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale pour consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée, il a été créé un bureau pour le registre des dommages, organe subsidiaire de l'Assemblée générale placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général et installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est chargé d'établir et de tenir le Registre des dommages.
- 3.9 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 3.1 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 3.1

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	152	121	121
Publications isolées	4	5	5
Total	156	126	126

- 3.10 Le montant total des ressources prévues au chapitre 3 pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 937 974 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 24 608 400 dollars (2,6 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009. Il comprend 83 185 700 dollars pour le Département des affaires politiques, 828 928 400 dollars pour les missions politiques spéciales, 15 745 500 dollars pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, 4 592 000 dollars pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et 5 522 800 dollars pour le Registre des dommages. La diminution globale susmentionnée est due à une baisse des dépenses au titre des missions politiques spéciales (34 138 100 dollars) résultant de l'ouverture de crédits approuvés pour 2008-2009 ajustés pour les missions dont le mandat a été achevé et/ou sera interrompu en 2008-2009,

ainsi que du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (195 100 dollars); elle est en partie compensée par une augmentation de 9 335 000 dollars pour le Département des affaires politiques, ainsi que par des augmentations respectives de 75 500 dollars et de 314 300 dollars pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Registre des dommages.

3.11 L'augmentation nette de 9 335 000 dollars au titre du Département des affaires politiques s'explique comme suit :

- a) Une nette diminution de 2 756 900 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration résultant du transfert de 10 postes [1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 3 agents des services généraux (Autres classes)] au sous-programme 1 pour créer une nouvelle Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation;
- b) Une augmentation nette de 11 524 100 dollars au titre de la composante Programme de travail, qui se décompose ainsi :
 - i) Une augmentation de 9 963 400 dollars au titre du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) résultant principalement de l'effet-report de 34 nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques et du projet de redéploiement de 10 postes de la composante Direction exécutive et administration, en partie compensée par des diminutions au titre des objets de dépense autres que les postes;
 - ii) Une augmentation de 1 644 900 dollars au titre du sous-programme 2 (Assistance électorale) résultant de l'effet-report de 8 nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale, en partie compensée par une diminution au titre des objets de dépense autres que les postes;
 - iii) Une diminution de 182 100 dollars au titre du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité) résultant de l'effet-report de trois nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009, en partie compensée par une diminution au titre des objets de dépense autres que les postes;
 - iv) Une diminution de 24 600 dollars au titre du sous-programme 4 (Décolonisation) résultant du transfert de certains crédits à l'appui au programme qui sera administré de façon centralisée;
 - v) Une diminution de 241 700 dollars au titre du sous-programme 5 (Question de Palestine) résultant de la réduction des dépenses au titre des voyages et du transfert de certains crédits à l'appui au programme qui sera administré de façon centralisée;
- c) Une augmentation nette de 567 800 dollars au titre de l'appui au programme résultant de l'effet-report d'un nouveau poste approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale, et de trois postes à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions), et du transfert de certains crédits de divers sous-programmes à administrer de façon centralisée au titre des objets de dépense autres que les postes.

3.12 La diminution nette de 34 138 100 dollars pour l'exercice 2010-2011 au titre des missions politiques spéciales résulte des crédits approuvés pour ce genre de missions pour l'exercice 2008-2009 ajustés pour les missions dont le mandat a été achevé et/ou sera interrompu en 2008-2009.

3.13 La réduction nette de 195 100 dollars afférente au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient correspond à des réductions au titre des objets de dépense autres que les postes, en partie compensées par l'effet-report de deux nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009.

- 3.14 L'augmentation nette de 75 500 dollars concernant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix résulte principalement de la proposition de convertir six nouveaux postes [2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)] par réaffectation de ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2008-2009 et de l'ouverture d'un nouveau crédit au titre des voyages des représentants, en partie compensée par une réduction des dépenses prévues pour les objets de dépense autres que les postes.
- 3.15 L'augmentation nette de 314 300 dollars afférente au Registre des dommages résulte de l'effet-report de neuf nouveaux postes d'administrateur (1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1) et de neuf postes d'agent des services généraux (Autres classes), auxquels on a attribué un taux de vacance de 50 % pour la première année de l'exercice biennal 2008-2009 en raison de la création tardive du Bureau, en partie compensée par l'ajustement des dépenses relatives à la location de locaux et à l'appui et par l'ouverture d'un crédit non renouvelable au chapitre 3 (Affaires politiques), qui doivent dûment figurer au chapitre 28F (Administration, Vienne), où ces dépenses sont généralement budgétisées.
- 3.16 Au cours de l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires, estimés à 22 444 400 dollars, serviront à compléter les activités de fond dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation, du rétablissement de la paix et de sa consolidation, et de l'assistance électorale. La réduction des ressources extrabudgétaires disponibles estimées est due à l'exclusion de dépenses non renouvelables spécifiques et non planifiées afférentes à l'assistance électorale, survenues en 2008-2009, à des difficultés d'évaluation des besoins de financement d'activités concernant la Somalie, ainsi qu'à une réduction du montant destiné à répondre aux besoins du renforcement du Département des affaires politiques découlant de l'ouverture d'un crédit additionnel provenant du budget ordinaire récemment approuvé pour ce département – situation compliquée par les perspectives économiques mondiales qui risquent de se répercuter défavorablement sur le montant des contributions extrabudgétaires faites par les bailleurs de fonds.
- 3.17 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant des ressources prévues pour financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèverait à 361 700 dollars, représentant un total d'environ 11 mois de travail d'administrateur et de 8 mois de travail d'agent des services généraux (Autres classes) financés au moyen de ressources provenant du budget ordinaire et pris en considération dans chaque sous-programme.
- 3.18 La répartition en pourcentage des ressources prévues au titre du programme pour l'exercice biennal 2010-2011 est indiquée dans le tableau 3.2, les montants et postes correspondants le sont aux tableaux 3.3 et 3.4.

Tableau 3.2

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Département des affaires politiques		
1. Organes directeurs ^a	–	–
a) Conseil de sécurité	–	–
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	–	–
Total partiel (1)	–	–
2. Direction exécutive et administration	0,8	–
Total partiel (2)	0,8	–

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
3. Programme de travail		
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	4,2	60,9
Sous-programme 2. Assistance électorale	0,8	3,0
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	1,5	0,8
Sous-programme 4. Décolonisation	0,2	–
Sous-programme 5. Question de Palestine	0,6	–
Total partiel (3)	7,4	64,7
4. Appui au programme	0,7	2,6
Total partiel (4)	0,7	2,6
Total (A)	8,9	67,3
B. Missions politiques spéciales	88,4	12,1
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1,7	–
D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	0,5	20,6
E. Registre des dommages	0,6	–
Total général	100,0	100,0

^a Les crédits demandés à ce titre ne représentent qu'une infime partie de l'enveloppe budgétaire du chapitre et ne sont pas exprimés en pourcentage car ils sont insignifiants par rapport à l'ensemble du budget.

Tableau 3.3

Ressources nécessaires, par composante et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2006-2007 (dépenses effectives)</i>	<i>2008-2009 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua-lisation des coûts</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour-centage</i>			
A. Département des affaires politiques	58 117,8	73 850,7	9 335,0	12,6	83 185,7	4 401,4	87 587,1
B. Missions politiques spéciales	634 515,4	863 066,5	(34 138,1)	(4,0)	828 928,4	–	828 928,4
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	13 385,1	15 940,5	(195,1)	(1,2)	15 745,4	588,1	16 333,5
D. Bureau de l'appui à la consolidation de la paix	2 292,8	4 516,5	75,5	1,7	4 592,0	240,3	4 832,3
E. Registre des dommages	814,8	5 208,5	314,3	6,0	5 522,8	43,8	5 566,6
Total (1)	709 126,0	962 582,7	(24 608,4)	(2,6)	937 974,3	5 273,6	943 247,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	Source de financement	2010-2011 (montant estimatif)
			a) Services d'appui à :	
	246,1	317,9	i) Des organismes des Nations Unies	
	66,4	545,1	ii) Des activités extrabudgétaires	
			b) Activités de fond	
	2 518,9	17 383,4	Fonds d'affectation spéciale pour les affaires politiques	11 588,8
	356,2	2 110,8	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	1 583,2
	195,1	433,3	Fonds d'affectation spéciale pour les négociations en vue d'un règlement global du conflit géorgio-abkhaze	100,0
	660,4	111,6	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	–
	227,1	3 393,2	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance électorale	676,5
	0,2	177,6	Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité	184,9
			<i>Appui aux missions politiques spéciales</i>	
	66,7	397,9	Fonds d'affectation spéciale pour les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	166,0
	312,4	340,0	Fonds d'affectation spéciale pour la région des Grands Lacs en Afrique centrale	400,0
	2 129,2	1 797,1	Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie	–
	15 151,2	2 127,6	Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq	2 553,1
	308,4	3 069,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix	4 619,5
Total (2)	22 238,3	32 204,5		22 444,4
Total [(1) + (2)]	731 364,3	994 787,2		956 692,3

Tableau 3.4

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	1	1	–	–	2	2
SSG	3	3	–	–	–	–	3	3
D-2	8	8	2	2	–	–	10	10
D-1	16	16	–	–	–	1 ^a	16	17
P-5	36	38	8	8	2	2	46	48
P-4/3	88	91	18	18	16	9	122	118
P-2/1	24	24	1	1	1	–	26	25
Total partiel	176	181	30	30	19	12	225	223
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	6	6	1	–	–	–	7	6
Autres classes	90	91	13	12	6	6	109	109
Total partiel	96	97	14	12	6	6	116	115
Catégories diverses								
Agents de sécurité	–	–	6	6	–	–	6	6
Agents locaux	–	–	22	22	–	–	22	22
Agents du Service mobile	–	–	4	6	–	–	4	6
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	2	2	–	–	2	2
Total partiel	–	–	34	36	–	–	34	36
Total général	272	278	78	78	25	18	375	374

^a Sous réserve de l'examen que doit faire le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en application de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale.

A. Département des affaires politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 83 185 700 dollars

Tableau 3.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Composante	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
1. Organes directeurs							
Conseil de sécurité	121,0	230,7	–	–	230,7	11,3	242,0
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	61,2	68,7	–	–	68,7	3,3	72,0
Total (1)	182,2	299,4	–	–	299,4	14,6	314,0
2. Direction exécutive et administration							
	8 107,6	9 894,5	(2 756,9)	(27,9)	7 137,6	377,6	7 515,2
Total (2)	8 107,6	9 894,5	(2 756,9)	(27,9)	7 137,6	377,6	7 515,2
3. Programme de travail							
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	21 217,0	29 780,1	9 963,4	33,5	39 743,5	2 134,0	41 877,5
Sous-programme 2. Assistance électorale	4 520,3	5 858,8	1 644,9	28,1	7 503,7	397,5	7 901,2
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	12 107,2	14 288,9	182,1	1,3	14 471,0	762,1	15 233,1
Sous-programme 4. Décolonisation	1 481,0	1 546,8	(24,6)	(1,6)	1 522,2	80,5	1 602,7
Sous-programme 5. Question de Palestine	5 459,6	6 255,2	(241,7)	(3,9)	6 013,5	311,6	6 325,1
Total (3)	44 785,1	57 729,8	11 524,1	20,0	69 253,9	3 685,7	72 939,6
4. Appui au programme							
	5 042,9	5 927,0	567,8	9,6	6 494,8	323,5	6 818,3
Total (4)	5 042,9	5 927,0	567,8	9,6	6 494,8	323,5	6 818,3
Total [(1) + (2) + (3) + (4)]	58 117,8	73 850,7	9 335,0	12,6	83 185,7	4 401,4	87 587,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (montant estimatif)	Source de financement	2010-2011 (montant estimatif)
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
	246,1	317,9		
	66,4	545,1	ii) Des activités extrabudgétaires	572,4
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale pour les affaires politiques	11 588,8
	2 518,9	17 383,4		
			Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	1 583,2
	356,2	2 110,8		
			Fonds d'affectation spéciale pour la région des Grands Lacs en Afrique centrale	400,0
	–	340,0		
			Fonds d'affectation spéciale pour les négociations en vue d'un règlement global du conflit géorgio-abkhaze	100,0
	195,1	433,3		
			Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	–
	660,4	111,6		
			Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance électorale	676,5
	227,1	3 393,2		
			Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du <i>Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité</i>	184,9
	0,2	177,6		
Total partiel	4 270,4	24 812,9		15 105,8
Total [(1) + (2)]	62 388,2	98 663,6		102 692,9

Tableau 3.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2008- 2009	2010- 2011	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2008- 2009	2010- 2011
			2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009 ^a	2010- 2011 ^b		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	2	2	–	–	–	–	2	2
D-2	7	7	–	–	–	–	7	7
D-1	15	15	–	–	–	–	15	15
P-5	35	35	1	1	–	–	36	36
P-4/3	88	88	–	–	14	6	102	94
P-2/1	24	24	–	–	1	–	24	24
Total partiel	172	172	1	1	15	6	188	179

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2008- 2009	2010- 2011	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2008- 2009	2010- 2011
			2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009 ^a	2010- 2011 ^b		
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	5	5	–	–	–	–	5	5
Autres classes	88	88	3	3	5	4	96	95
Total partiel	93	93	3	3	5	4	101	100
Total	265	265	4	4	20	10	289	279

^a Le montant inclut 16 postes imputés sur le Fonds d'affectation spéciale pour les affaires politiques [4 P-4, 9 P-3, 3 agents des services généraux (Autres classes)], 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) imputé sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance électorale, 1 poste P-2 imputé sur le Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité* et 2 postes financés au moyen du Compte spécial pour les coûts d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fonds [1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)].

^b Le montant inclut 8 postes imputés sur le Fonds d'affectation spéciale pour les affaires politiques [3 P-4, 2 P-3, 3 agents des services généraux (Autres classes)] et 2 postes financés au moyen du Compte spécial pour les coûts d'appui au programme des activités extrabudgétaires de fonds [1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)].

1. Organes directeurs

a) Conseil de sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 230 700 dollars

- 3.19 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions périodiques, le Président peut convoquer des séances du Conseil toutes les fois qu'il le juge nécessaire ainsi qu'à la demande de tout membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte.
- 3.20 En conséquence, le Département n'est pas en mesure de prévoir avec précision le nombre de séances que le Conseil de sécurité tiendra au cours de l'exercice biennal 2010-2011.
- 3.21 En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Comité d'état-major, créé en vertu de l'Article 47 de la Charte, est le seul organe subsidiaire du Conseil cité nommément dans la Charte. Outre le Groupe de travail officieux sur la documentation et autres questions de procédure, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés et le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), ces organes sont actuellement au nombre de 15, à savoir le Comité pour l'admission de nouveaux membres, le Comité pour les réunions hors Siège du Conseil, le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et ses trois sous-comités, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et ses trois sous-comités, et les comités des sanctions suivants : le Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les

Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité créé par la résolution 1518 (2003), le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, le Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le Comité créé par la résolution 1636 (2005), le Comité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée et le Comité créé par la résolution 1737 (2006). Par ailleurs, le Conseil a créé l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions chargée de seconder le Comité créé par la résolution 1267 (1999), des groupes d'experts liés aux comités des sanctions concernant la Côte d'Ivoire, le Libéria, la République démocratique du Congo et le Soudan, et le Groupe de contrôle sur la Somalie.

Tableau 3.7

Ressources nécessaires : Conseil de sécurité

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	230,7	230,7	–	–
Total	230,7	230,7	–	–

3.22 Les ressources indiquées dans le tableau 3.7 serviraient à financer les déplacements que les présidents des comités des sanctions créés par le Conseil de sécurité doivent effectuer pour évaluer en personne l'efficacité et l'effet des sanctions, ainsi que des travaux contractuels d'imprimerie.

b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 68 700 dollars

3.23 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975. Le Comité se réunit tout au long de l'année, en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5), conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon que de besoin, invite des personnalités ou des experts. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé récemment par l'Assemblée dans sa résolution 63/26. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, les accords de paix israélo-palestiniens soient effectivement appliqués et le peuple palestinien puisse exercer pleinement ses droits inaliénables.

Tableau 3.8

Ressources nécessaires : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	68,7	68,7	–	–
Total	68,7	68,7	–	–

3.24 Les ressources indiquées dans le tableau 3.8 serviraient à financer les déplacements des représentants du Comité et des personnalités invitées par celui-ci.

2. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 137 600 dollars

3.25 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint assume auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général; il dirige et administre des missions de bons offices ou d'établissement des faits et des missions politiques; il engage des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends; il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance au processus électoral; enfin, il convoque les réunions ordinaires du Comité exécutif pour la paix et la sécurité.

3.26 Dans l'exercice de ses responsabilités, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un supervise la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II et la Division des affaires du Conseil de sécurité, l'autre supervise la Division des Amériques et de l'Europe, la Division de l'Asie et du Pacifique, la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, la Division des droits des Palestiniens et le Groupe de la décolonisation. La Division de l'assistance électoral relèvent directement du Secrétaire général adjoint.

Tableau 3.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Programme de travail efficacement géré dans la limite des ressources humaines et financières disponibles

a) i) Fourniture des produits et services en temps voulu

- Mesure des résultats*
(Pourcentage de documents/services fournis dans les délais ou en avance)
- 2006-2007 : 100 %
2008-2009 (estimation) : 100 %
2010-2011 (objectif) : 100 %
- ii) Utilisation efficace et productive des ressources conformément aux priorités et aux politiques et procédures de l'Organisation
- Mesure des résultats*
(Taux d'exécution du budget en pourcentage des crédits ouverts)
- 2006-2007 : 98 %
2008-2009 (estimation) : 98 %
2010-2011 (objectif) : 98 %
- b) Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, aux bureaux extérieurs et aux envoyés de haut rang dont le Département est le principal responsable
- b) Pourcentage de satisfaction des bureaux extérieurs, des missions politiques spéciales et des envoyés spéciaux à l'égard de l'appui fourni par le Département au Siège
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 90 %
2008-2009 (estimation) : 90 %
2010-2011 (objectif) : 95 %
- c) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu
- c) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels les postes d'administrateur restent vacants
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 176 jours
2008-2009 (estimation) : 164 jours
2010-2011 (objectif) : 120 jours
- d) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes
- d) i) Augmentation du pourcentage de membres du personnel originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés en poste dans le Département
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 22 %
2008-2009 (estimation) : 25 %
2010-2011 (objectif) : 25 %
- ii) Augmentation du pourcentage de femmes nommées à des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur pour un an ou plus

Mesure des résultats

2006-2007 : 45 %

2008-2009 (estimation) : 50 %

2010-2011 (objectif) : 50 %

e) Amélioration des délais de présentation des documents

e) Augmentation du pourcentage de documents de présession soumis dans les délais prescrits

Mesure des résultats

2006-2007 : 90 %

2008-2009 (estimation) : 90 %

2010-2011 (objectif) : 95 %

Facteurs externes

- 3.27 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres y apportent leur appui; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou inattendu – ne vient nuire à l'exécution du sous-programme; c) les ressources financières et humaines requises sont disponibles; d) des femmes se portent candidates en nombres suffisants à des postes de responsabilité, et e) des candidats de pays non représentés ou sous-représentés sont reçus aux concours nationaux organisés en vue de pourvoir les postes disponibles.

Produits

3.28 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

a) Autres activités de fond :

- i) Gestion efficace du Département des affaires politiques, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et des missions politiques spéciales;
- ii) Exécution des mandats confiés par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité;
- iii) Organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des membres du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions;
- iv) Strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation.

Tableau 3.10

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	9 290,8	6 754,3	33	23
Autres objets de dépense	603,7	383,3	–	–
Total	9 894,5	7 137,6	33	23

3.29 Les ressources indiquées dans le tableau 3.10 permettraient le maintien des 23 postes (12 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et 11 agents des services généraux) au Bureau du Secrétaire général adjoint, y compris les bureaux des deux sous-secrétaires généraux. En outre, il est proposé de transférer un poste D-2 du Bureau du Secrétaire général adjoint ainsi que neuf postes du Groupe de la planification des politiques [1 P-5, 4 P-4, 2 agents des services généraux (Autres classes)] et du secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité [1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)] à la nouvelle Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation au titre du sous-programme 1. La proposition susmentionnée est justifiée plus en détail dans le cadre du sous-programme 1. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes correspond aux frais de voyages officiels (379 700 dollars) et aux frais de représentation (3 600 dollars). La diminution des ressources nécessaires s'explique par le transfert de postes au sous-programme 1 et la réduction des frais de voyage.

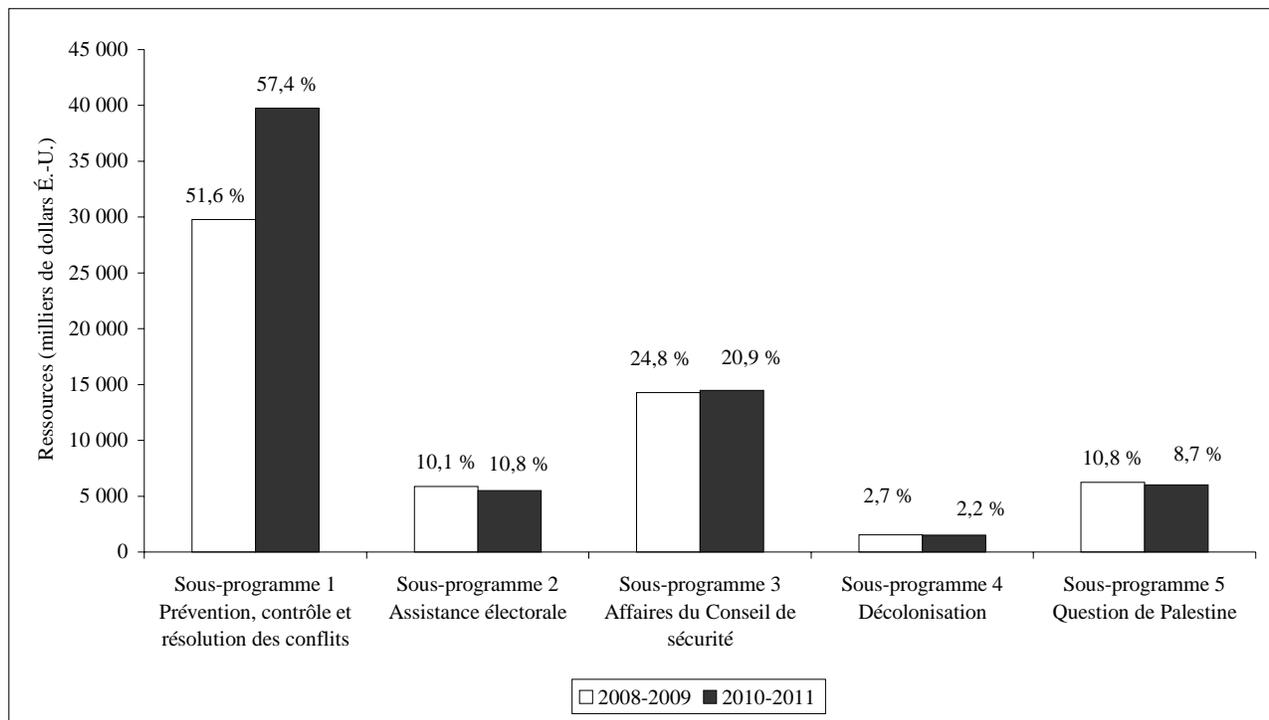
3. Programme de travail

Tableau 3.11

Ressources nécessaires, par sous-programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	29 780,1	39 743,5	122	132
2. Assistance électorale	5 858,8	7 503,7	24	24
3. Affaires du Conseil de sécurité	14 288,9	14 471,0	55	55
4. Décolonisation	1 546,8	1 522,2	5	5
5. Question de Palestine	6 255,2	6 013,5	16	16
Total partiel	57 729,8	69 253,9	222	232
Fonds extrabudgétaires	23 949,9	14 533,4	18	8
Total	81 679,7	83 787,3	240	240

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 39 743 500 dollars

3.30 La responsabilité principale de la mise en œuvre du sous-programme est confiée aux divisions régionales et à la Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie présentée au sous-programme 1 du programme 2 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 3.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Maintenir la paix et la sécurité internationales en assurant la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques

Réalisations escomptées

a) Renforcement des capacités et des moyens dont dispose la communauté internationale pour recenser et prévenir les situations de conflit et y faire face

Indicateurs de succès

a) i) Taux de réponse à toutes demandes d'assistance en matière d'action préventive émanant d'États Membres ou d'organisations régionales : 100 %

Mesure des résultats

2006-2007 : 100 %

2008-2009 (estimation) : 100 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

ii) Nombre de missions de bons offices menées pour régler des conflits dans lesquels l'ONU a été invitée à prêter son concours

Mesure des résultats

2006-2007 : données non disponibles

2008-2009 (estimation) : 10 efforts

2010-2011 (objectif) : 20 efforts

b) Maintien des processus de paix sur la bonne voie b) i) Nombre d'initiatives en faveur des processus de paix

Mesure des résultats

2006-2007 : 30 initiatives

2008-2009 (estimation) : 30 initiatives

2010-2011 (objectif) : 30 initiatives

ii) Nombre de projets tendant à appuyer les efforts de consolidation de la paix

Mesure des résultats

2006-2007 : 40 projets

2008-2009 (estimation) : 40 projets

2010-2011 (objectif) : 20 projets

Facteurs externes

3.31 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres ont la volonté politique voulue pour collaborer à l'exécution intégrale du sous-programme; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou inattendu – ne vient nuire à l'exécution du sous-programme.

Produits

3.32 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières selon les besoins;

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la coopération entre l'ONU et diverses organisations régionales et sous-régionales (1); rapports sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une vingtaine);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières selon les besoins;

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une centaine);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Missions d'établissement des faits : missions d'établissement des faits et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général;
 - ii) Supports techniques : documents analytiques, notes d'évaluation et documents d'information axés sur l'alerte rapide, présentation d'options et formulation de recommandations en matière d'action préventive et de consolidation de la paix, qui tiennent compte des questions relatives à l'égalité des sexes; notes de synthèse, documents d'information, liste de questions à aborder et profils établis dans la perspective de réunions tenues par le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, à New York et hors Siège; gestion des bases de données des divisions sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales destinées à l'usage du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires;
 - iii) Participation à des séances de formation, séminaires et réunions d'universitaires sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix;
 - iv) Formulation de conseils et d'orientations politiques à l'intention des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général; appui fonctionnel et politique aux initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix, et notamment appui aux opérations sur le terrain; appui fonctionnel aux négociations, aux médiations et aux missions de bons offices menées par l'ONU pour prévenir et régler des conflits.

Tableau 3.13

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	28 656,7	38 840,3	122	132
Autres objets de dépense	1 123,4	903,2	–	–
Total partiel	29 780,1	39 743,5	122	132
Fonds extrabudgétaires	20 379,1	13 672,0	16	8
Total	50 159,2	53 415,5	138	140

- 3.33 Le montant indiqué à la rubrique Postes du tableau 3.13 doit permettre de financer le maintien de 122 postes (92 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, et 30 postes d'agent des services généraux) dans les divisions régionales, et le transfert de 10 postes prélevés dans la composante direction exécutive et administration. L'augmentation est due essentiellement à l'effet-report de 34 nouveaux postes dont la création a été approuvée au titre de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale et au redéploiement des postes décrits plus haut.
- 3.34 Au paragraphe 34 de sa résolution 63/261, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre à nouveau sa proposition de créer une division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation en tenant pleinement compte du mandat du Département des affaires politiques tel que défini dans le cadre stratégique.

- 3.35 En réponse à cette demande, il est proposé de créer une division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation afin d'optimiser l'utilisation des ressources tout en réorientant le Département des affaires politiques de manière à ce qu'il réponde aux besoins existants et s'acquitte des obligations croissantes dans plusieurs domaines. Il est proposé de créer la division en fusionnant, au titre du sous-programme 1, le Groupe de la planification des politiques, le Groupe de la coopération avec les organisations régionales, le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et le Groupe de l'appui à la médiation. À cette fin, il est proposé de transférer un poste D-2 du Bureau du Secrétaire-général adjoint à la direction de la Division et de transférer 9 postes (1 P-5, 4 P-4, 2 agents des services généraux (Autres classes) du Groupe de la planification des politiques ainsi qu'un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Comité exécutif pour la paix et la sécurité au sous-programme 1, qui fera partie intégrante de la nouvelle division.
- 3.36 Comme on l'indique dans le cadre stratégique, la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits forment les attributions essentielles du Département et, réunies, constituent les composantes interdépendantes et complémentaires d'une conception globale de la prévention et de la gestion des conflits ainsi que de la consolidation de la paix.
- 3.37 La création de cette division permettrait d'optimiser les ressources tout en réorientant le Département vers une exécution plus rationnelle des attributions essentielles décrites plus haut, ce qui représenterait une étape décisive vers le renforcement qualitatif du Département. Les domaines qu'il est proposé de consolider au sein de la Division dégagent de fortes synergies qui permettraient à celle-ci d'améliorer le travail existant et de mieux servir le Département et l'ONU dans son ensemble, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies présents sur le terrain, et également de ramener de quatre à un les liens hiérarchiques relevant du Secrétaire général adjoint dans ces domaines.
- 3.38 En offrant des services directs aux mécanismes de consolidation de la paix par le biais des États Membres, des organisations régionales et autres acteurs pertinents, notamment les organismes des Nations Unies, la Division contribuerait à rendre plus professionnel l'appui que l'ONU apporte, conformément au cadre stratégique, à la prévention des conflits et à la médiation. Elle permettrait la mise à disposition de compétences en matière de médiation qui pourraient être déployées en temps voulu et aiderait à mobiliser rapidement un soutien financier au démarrage limité. Elle permettrait de mettre au point des analyses, des stratégies et des plans d'appui à la médiation au cas par cas, d'élaborer des propositions de projet pour un appui à plus long terme aux processus de paix et d'examiner les approches et stratégies en matière de médiation par des analyses après action, des évaluations et des enseignements tirés, afin de renforcer davantage la pratique internationale dans ce domaine.
- 3.39 En mettant au point des synergies entre le Groupe de l'appui à la médiation et le Groupe de la coopération avec les organisations régionales, la Division poursuivrait et développerait en outre le travail existant avec les Divisions de l'Afrique I et II pour renforcer le partenariat de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales en Afrique. La Division les aiderait à élaborer et à maintenir un mécanisme régional à l'appui des processus de paix durable dans tout le continent. Elle aiderait également les organisations africaines à établir des réseaux sur des questions d'appui à la médiation de manière à optimiser les ressources et les données d'expérience disponibles.
- 3.40 La Division continuerait d'appuyer le Secrétaire général et d'autres fonctionnaires de haut rang de l'ONU dans leurs relations avec toute une série d'organisations régionales et autres. À cet égard, elle jouerait un rôle consultatif, planificateur et organisateur dans les réunions pertinentes et aiderait à en mettre en œuvre les décisions et recommandations, en application du mandat conféré par l'Assemblée générale. La Division collaborerait étroitement avec les responsables de secteur

géographique des divisions régionales du Département et coordonnerait les approches et activités liées aux organisations régionales.

- 3.41 Élaborer et entretenir un système de pratiques optimales et de formation au sein du Département serait également une tâche clef de la Division, qui devrait ainsi maintenir, réexaminer fréquemment et améliorer l'approche globale d'orientation et d'apprentissage du Département, ainsi que former son personnel. Les activités de formation pertinentes pour les organisations régionales seraient aussi accessibles au personnel. La Division recenserait les lacunes existantes et veillerait à la mise au point et à l'exécution d'orientations opérationnelles dans des domaines prioritaires. Elle jouerait également un rôle de premier plan s'agissant de recueillir et de mettre en pratique les enseignements tirés des opérations du Département, afin d'en améliorer le fonctionnement. Elle veillerait à l'application d'une approche intégrée de la gestion des missions sur le terrain effectuées par le Département et de l'appui à celles-ci. Ces attributions rejoindraient tout naturellement celles du Groupe de l'appui à la médiation existant pour ce qui est de renforcer la capacité de médiation et de mettre au point des orientations, des outils opérationnels et des possibilités de formation pour les médiateurs et leurs équipes de soutien. La Division consoliderait le savoir institutionnel de l'ONU concernant la prévention des conflits et la médiation, afin de lui permettre d'apporter une réponse efficace et cohérente aux demandes des États Membres, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies.
- 3.42 La division qu'il est proposé de créer coordonnerait la participation et la contribution de fond du Département aux mécanismes de prise de décisions et de coordination, tels que le Comité des politiques du Secrétaire général. Elle intégrerait en outre le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité et les fonctions d'appui au Secrétaire général adjoint dans son rôle de convocateur du Comité; coordonnerait avec les organismes des Nations Unies l'élaboration de contributions de fond aux travaux du Comité et la suite à donner à ses décisions; appuierait la création et le fonctionnement d'équipes spéciales et de groupes de travail du Comité, et travaillerait à leur service.
- 3.43 Étant donné les attributions qu'il est proposé de confier à la Division, il serait essentiel de la doter d'une direction, d'une orientation et d'une expérience à la hauteur de la tâche à effectuer. C'est pourquoi, il est proposé de placer la Division sous la responsabilité d'un fonctionnaire ayant rang de directeur (D-2). Le Directeur dirigerait ainsi le travail technique effectué par la Division, en établissant des synergies entre les divers services, notamment dans les domaines suivants : planification des politiques, orientations, pratiques optimales, formation, appui à la médiation et organisations régionales. Il dirigerait la Division et coordonnerait son action avec celle de ses homologues au sein des organismes des Nations Unies, notamment en assumant la direction du secrétariat du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Il collaborerait avec des organes intergouvernementaux sur des questions de programmation et de fond ainsi que, selon le cas, sur des questions budgétaires ou liées à l'exécution des programmes, et représenterait le Département à la demande du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint. Il consulterait également les responsables des organisations régionales au plus haut niveau dans les nombreux domaines de coopération inhérents aux attributions essentielles de la Division.
- 3.44 Le montant demandé à la rubrique Autres objets de dépense doit notamment servir à financer les services de consultants et d'experts sur des questions relatives aux missions de bons offices, à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix (65 900 dollars) et les voyages de membres du personnel (837 300 dollars). La diminution s'explique essentiellement par la gestion centralisée et l'ouverture d'un crédit destiné à couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) au titre de l'appui au programme, la réduction des ressources nécessaires pour des compétences spécialisées due au renforcement du sous-programme ainsi qu'une réduction

des dépenses au titre des voyages, dans un effort visant à regrouper les manifestations nécessitant des déplacements et à réduire le nombre de voyages de membres du personnel.

- 3.45 Les ressources extrabudgétaires estimées (humaines et financières) qui sont disponibles pour le sous-programme s'élèvent à 13 672 000 dollars. La diminution par rapport à 2008-2009 correspond à la réduction anticipée du montant destiné à répondre aux besoins du renforcement du Département des affaires politiques découlant de l'ouverture d'un crédit additionnel provenant du budget ordinaire récemment approuvé pour ce département – situation compliquée par les perspectives économiques mondiales qui risquent de se répercuter défavorablement sur le montant des contributions extrabudgétaires faites par les bailleurs de fonds.

Sous-programme 2 Assistance électorale

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 503 700 dollars

- 3.46 La responsabilité principale de la mise en œuvre de ce sous-programme incombe à la Division de l'assistance électorale, qui est l'organe responsable de toutes les activités d'assistance électorale des Nations Unies. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie présentée au sous-programme 2 du programme 2 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 3.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Fournir une assistance électorale aux États Membres, à leur demande et conformément aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en leur apportant l'appui technique et consultatif nécessaire à la tenue d'élections périodiques et régulières

Réalisations escomptées

Les États Membres qui demandent une assistance disposent de moyens accrus pour organiser des élections périodiques et crédibles.

Indicateurs de succès

Nombre de processus électoraux faisant apparaître une amélioration qualitative du fait de l'assistance et de l'appui fournis par les Nations Unies

Mesure des résultats

2006-2007 : 20 processus
2008-2009 (estimation) : 20 processus
2010-2011 (objectif) : 20 processus

Facteurs externes

- 3.47 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si la situation de chacun des pays demandant à bénéficier d'une assistance électorale est propice à la tenue d'élections régulières et libres.

Produits

- 3.48 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale :
 - i) Services fonctionnels pour les séances plénières selon les besoins;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les activités de l'ONU visant à améliorer l'efficacité des processus électoraux, conformément aux résolutions et décisions pertinentes;
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Missions d'établissement des faits : missions d'évaluation des besoins en vue de répondre de façon stratégique, à l'échelle du système, aux demandes d'assistance électorale émanant des États Membres (40);
 - ii) Supports techniques : gestion du fichier informatisé d'experts électoraux organisé par compétences du système des Nations Unies, et enrichissement de la mémoire institutionnelle s'agissant de l'assistance électorale; production et diffusion auprès des États Membres de directives techniques et de documents de référence sur les processus électoraux, le cadre législatif régissant les élections, ainsi que l'organisation et les aspects administratifs des scrutins (4);
 - iii) Promotion des instruments juridiques : instauration de partenariats institutionnels et de mécanismes de coopération avec diverses organisations susceptibles d'apporter une assistance électorale aux États Membres (3);
 - iv) Séminaires à l'intention des utilisateurs extérieurs : séminaires de formation et colloques internationaux destinés aux administrateurs électoraux et au personnel aux niveaux national et régional, consacrés à la conception, à la planification et à la mise en œuvre autonome de processus électoraux transparents et dont il soit possible de contrôler la régularité (2);
 - c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : projets opérationnels : coordination des observateurs internationaux et appui à leur apporter (10); conception de projets visant à développer ou à renforcer les capacités des autorités électorales nationales, s'agissant en particulier de la prise en compte systématique de la parité des sexes, de l'inscription des électeurs et de la modernisation des processus électoraux (13); missions d'assistance technique dans le cadre des projets opérationnels à l'appui des activités électorales (20).

Tableau 3.15

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	5 352,4	7 119,6	24	24
Autres objets de dépense	506,4	384,1	–	–
Total partiel	5 858,8	7 503,7	24	24

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Fonds extrabudgétaires	3 393,2	676,5	1	–
Total	9 252,0	8 180,2	25	24

- 3.49 Les montants indiqués au tableau 3.15 au titre de ce sous-programme doivent permettre de financer le maintien de 24 postes (16 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, et 8 postes d'agent des services généraux) et les autres objets de dépense (services de consultants et voyages officiels). L'augmentation du montant à la rubrique Postes correspond à l'effet-report de huit nouveaux postes dont la création a été approuvée pour l'exercice biennal 2008-2009. La réduction du montant demandé à la rubrique Autres objets de dépense s'explique par la diminution des dépenses au titre des services de consultants due au renforcement du sous-programme ainsi qu'au titre des autres dépenses de personnel, pour lesquelles des crédits ont été prévus de manière centralisée au titre de l'appui au programme.
- 3.50 Les ressources extrabudgétaires estimées qui sont disponibles s'élèvent à 676 500 dollars. La diminution est due à l'exclusion de dépenses spécifiques afférentes à l'assistance électorale, qui ne devraient plus survenir en 2010-2011.

Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 14 471 000 dollars

- 3.51 La responsabilité de l'exécution du sous-programme 3 sera confiée à la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui dispensera des conseils et fournira des services fonctionnels au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, en particulier aux comités des sanctions et au Comité contre le terrorisme, au Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, aux groupes de travail officieux ainsi qu'au Comité d'état-major. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 2 du Cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011.

Tableau 3.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter les débats et la prise de décisions concrètes par le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires

Réalisations escomptées

a) Réunions organisées dans les meilleurs délais et dans le respect des procédures fixées

Indicateurs de succès

a) Degré de satisfaction des membres du Conseil de sécurité et de l'ensemble des États Membres de l'ONU en ce qui concerne les services fournis par la Division des affaires du Conseil de sécurité

	<p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 90 % de réponses favorables 2008-2009 (estimation) : 90 % de réponses favorables 2010-2011 (objectif) : 95 % de réponses favorables</p>
b) Meilleur accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	<p>b) i) Augmentation du nombre de pages du <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> consultées en ligne</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 416 503 pages vues 2008-2009 (estimation) : 437 300 pages vues 2010-2011 (objectif) : 459 200 pages vues</p> <p>ii) Augmentation du nombre de visiteurs accédant à la page d'accueil du Conseil de sécurité</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 4 230 670 visites 2008-2009 (estimation) : 4 442 200 visites 2010-2011 (objectif) : 4 664 300 visites</p>
c) Application des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel	<p>c) i) Mise en place de mécanismes de suivi dans le cadre des comités des sanctions créés par le Conseil de sécurité, dans les délais prescrits par les résolutions du Conseil</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 92 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %</p> <p>ii) Les missions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires sont menées dans les délais prescrits par l'organe concerné</p> <p><i>Mesure des résultats</i> (pourcentage de rapports de mission détaillés soumis en temps voulu) 2006-2007: 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %</p>

Facteurs extérieurs

- 3.52 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les États Membres font preuve de la volonté politique nécessaire.

Produits

3.53 Lors de l'exercice 2010-2011, les produits seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation délibératoire : notifications du Secrétaire général à l'Assemblée au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (2); rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée (2);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour réunions : séances et consultations du Conseil, réunions des groupes de travail officiels du Conseil, consultations bilatérales et consultations de groupe, selon les besoins; réunions d'organes subsidiaires du Conseil, dont les comités des sanctions, selon les besoins;
 - b. Documentation délibératoire : contribution du sous-programme pour faciliter la publication de documents du Conseil de sécurité; documentation relative aux travaux des organes subsidiaires du Conseil, y compris les comités des sanctions; liste de communications de particuliers et d'organismes non gouvernementaux au sujet de questions dont le Conseil de sécurité est saisi, en application du paragraphe A de l'annexe au règlement intérieur provisoire du Conseil (2); exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil est saisi (additifs hebdomadaires);
 - iii) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : appui administratif et directives techniques aux groupes d'experts mandatés par le Conseil de sécurité, notamment en relation avec le suivi et l'application des sanctions; mise à jour régulière d'un fichier d'experts pour faciliter le prompt recrutement de personnes qualifiées pour siéger au sein de tels groupes d'experts;
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
 - i) Publications en séries : suppléments au *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité* aux fins de sa mise à jour;
 - ii) Missions d'enquête : missions de membres ou de présidents d'organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment les comités des sanctions (6) et missions effectuées par le Conseil dans des régions ou des pays concernés par les questions dont il est saisi (4);
 - iii) Documents techniques : amélioration continue de l'affichage des documents du Conseil de sécurité sur le site Web de l'ONU, notamment du *Répertoire* traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation; amélioration et reconfiguration des pages du site Web de l'ONU relatives aux organes subsidiaires du Conseil, à la demande des membres;
 - iv) Séminaires à l'intention de participants extérieurs : colloques et documents de travail – contribution au dialogue permanent sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions, et ajustement de ces dernières afin qu'elles donnent de meilleurs résultats tout en étant moins préjudiciables aux groupes vulnérables et aux États tiers;
 - v) Cours de formation, séminaires et ateliers : orientation des nouveaux membres du Conseil s'agissant de l'évolution des pratiques, des procédures et des méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires (4);

Tableau 3.17

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	13 639,9	14 204,2	55	55
Autres objets de dépense	649,0	266,8	–	–
Total partiel	14 288,9	14 471,0	55	55
Fonds extrabudgétaires	177,6	184,9	1	
Total	14 466,5	14 655,9	56	55

- 3.54 Les montants demandés à la rubrique du tableau 3.17 doivent permettre de financer : le maintien de 55 postes (29 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 26 postes d'agent des services généraux) et les montants demandés à la rubrique Autres objets de dépense doivent permettre de financer assistance temporaire, consultants et experts, frais de voyage et services contractuels).
- 3.55 L'augmentation du montant correspond à l'effet-report de trois postes approuvés pour l'exercice 2008-2009, partiellement compensée par une réduction des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel due à la gestion centrale de ce montant destiné à l'appui au programme et à l'exclusion d'un montant pour les dispositions de sécurité prises pour protéger les présidents des comités du Conseil de sécurité lors de leurs missions officielles, qui n'ont pas occasionné de dépenses.
- 3.56 Les fonds extrabudgétaires, d'un montant de 184 900 dollars, devraient contribuer à résorber le retard accumulé dans la préparation des Suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

Sous-programme 4

Décolonisation

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 522 200 dollars

- 3.57 La responsabilité du sous-programme incombe au Groupe de la décolonisation, qui fournira un appui au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ainsi qu'à l'Assemblée générale. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 2 du Cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011.

Tableau 3.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif de l'Organisation : Promouvoir la décolonisation conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale pour les 16 derniers territoires non autonomes, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de mener à bien leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes.	Présentation, dans les délais, de 100 % des documents destinés aux organes délibérants <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %

Facteurs extérieurs

3.58 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les puissances administrantes soumettent à temps les renseignements voulus sur les territoires qu'elles administrent, conformément à l'Article 73 de la Charte; b) les États Membres maintiennent leur appui au processus de décolonisation; c) les institutions spécialisées fournissent des renseignements sur les activités qu'elles mènent dans les territoires non autonomes; d) les puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'exécution des mandats énoncés dans les résolutions et les décisions pertinentes des Nations Unies.

Produits

3.59 Lors de l'exercice 2010-2011, les produits seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour réunions : séances plénières de l'Assemblée générale (2) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (8);
 - b. Documentation délibératoire : rapports sur les renseignements émanant des territoires non autonomes, transmis en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte (2); rapports sur les moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (2); rapports sur l'exécution des résolutions adoptées dans le cadre des Décennies internationales (2); rapports sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux établis par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (2);
 - ii) Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux :

- a. Services fonctionnels pour réunions : séances plénières du Comité spécial (60); réunions du Bureau du Comité spécial (40); séminaires régionaux organisés dans les régions des Caraïbes et du Pacifique (12);
 - b. Documentation délibératoire : documents de travail sur les territoires non autonomes (Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokelaou (30) et des rapports du Rapporteur sur Porto Rico (2);
- iii) Conseil économique et social :
- a. Services fonctionnels pour les séances du Conseil, selon les besoins;
 - b. Documentation délibératoire : rapports des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies sur leurs activités se rapportant à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (2);
- b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) : documents techniques : gestion du site Web sur la décolonisation.

Tableau 3.19

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 522,2	1 522,2	5	5
Autres objets de dépense	24,6	–	–	–
Total partiel	1 546,8	1 522,2	5	5
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	1 546,8	1 522,2	5	5

3.60 Les montants demandés au tableau 3.19 doivent permettre de financer le maintien de cinq postes au sein du Groupe (3 postes d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux). Les crédits nécessaires pour financer les missions de visite du Comité spécial et les voyages des représentants des territoires non autonomes lorsqu'ils se rendent aux réunions du Comité spécial sont inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). Aucun montant n'a été prévu pour la catégorie Autres objets de dépense car il est proposé que l'assistance temporaire et les heures supplémentaires fassent l'objet d'une gestion centrale dans le cadre de l'appui au programme.

Sous-programme 5 Question de Palestine

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 013 500 dollars

- 3.61 La responsabilité fonctionnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des droits des Palestiniens. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 2 du cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011.

Tableau 3.20

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables

Réalisations escomptées

Grâce au travail effectué par la Division des droits des Palestiniens, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sensibilisera davantage la communauté internationale à la question de Palestine et mobilisera l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine.

Indicateurs de succès

a) Dialogue, engagement et appui soutenus de la communauté internationale en faveur des objectifs du programme

Mesure des résultats

2006-2007 : 4 résolutions adoptées
2008-2009 (estimation) : 4 résolutions adoptées
2010-2011 (objectif) : 4 résolutions adoptées

Mesure des résultats

2006-2007: 6 réunions et conférences internationales
2008-2009 (estimation) : 6 réunions et conférences internationales
2010-2011 (objectif) : 6 réunions et conférences internationales

b) Participation suivie des organisations de la société civile en appui aux travaux du Comité et de l'Organisation en faveur d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine

Mesure des résultats

2006-2007: 6 conférences de la société civile, rencontres publiques et séances de consultations entre le Comité et les organisations de la société civile
2008-2009 (estimation) : 6 conférences de la société civile, rencontres publiques et séances de consultations entre le Comité et les organisations de la société civile
2010-2011 (objectif) : 6 conférences de la société civile, rencontres publiques et séances de consultations entre le Comité et les organisations de la société civile

c) Meilleure prise de conscience, au niveau international, des politiques et activités de l'Organisation concernant la question de Palestine, comme en témoigne l'augmentation du nombre de documents accessibles sur le site du système d'information sur la question de Palestine (UNISPAL) ainsi que de contenus pertinents sur le site Web public de l'Organisation consacré à cette question

Mesure des résultats

2006-2007: 21 000 documents

2008-2009 (estimation) : 24 000 documents

2010-2011 (objectif) : 27 000 documents

Facteurs externes

- 3.62 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si la situation sur le terrain et l'évolution du processus politique permettent de l'exécuter dans son intégralité.

Produits

- 3.63 Lors de l'exercice 2010-2011, les produits seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire) : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien :
 - i) Services fonctionnels pour réunions : réunions du Comité et de son bureau (50); réunions et conférences internationales (8) (1 en Amérique du Nord, 2 en Europe, 2 au Moyen-Orient, 1 en Afrique, 1 en Asie et dans le Pacifique et 1 en Amérique latine et dans les Caraïbes); réunions consultatives avec les organisations de la société civile (2) (1 à New York et 1 à Genève);
 - ii) Documentation délibératoire : rapports annuels du Comité à l'Assemblée générale (2); courrier du Comité, notes d'information, documents de travail, points de discussion, déclarations et autres documents nécessaires aux réunions du Comité et de son bureau et aux autres réunions auxquelles le Comité participe (24); recueil de résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question de Palestine (2); projet de programme de travail (2); notes d'information, ordres du jour, projets de déclaration et documents et rapports finals du Président pour huit réunions et conférences internationales et deux réunions consultatives avec des organisations de la société civile;
 - b) Autres activités de fonds (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : note et bulletin annuels consacrés à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (4); *NGO Action News*, publication bimensuelle (48); rapports finals des réunions et conférences internationales organisées sous les auspices du Comité (8); bulletin mensuel consacré à l'action menée par l'ONU et au niveau intergouvernemental concernant la question de Palestine (24); chronologie mensuelle des faits nouveaux relatifs à la question de Palestine établie sur la base d'un suivi périodique des organes d'information, d'Internet et de diverses

- publications (24); récapitulation périodique des événements touchant le processus de paix au Moyen-Orient (6);
- ii) Publications isolées : études et notes d'information (4);
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences : exposition annuelle sur la Palestine ou organisation d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, au Siège, avec projection de films (2); réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales;
 - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents et services d'information, y compris sous format électronique, ainsi que gestion et expansion du système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) et d'autres sites Web (24);
 - v) Manifestations spéciales : célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre; autres manifestations spéciales si le Comité le juge utile (4); mise en commun de l'information, action de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile à l'appui des travaux et des objectifs du Comité (16);
 - vi) Documents techniques : administration, gestion et expansion d'UNISPAL; des bases de données sur les organisations non gouvernementales, les experts et la documentation autre que celle de l'ONU; des sites Internet et intranet de la Division et du Comité;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : cours de formation, séminaires et ateliers : offre d'une assistance à l'Autorité palestinienne grâce à un programme de formation annuel à l'intention de ses fonctionnaires, organisé et exécuté par la Division des droits des Palestiniens; adoption de mesures pour favoriser la participation des représentants palestiniens aux événements qui ne sont pas organisés par la Division mais que soutient le Comité.

Tableau 3.21

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	4 270,6	4 270,6	16	16
Autres objets de dépense	1 984,6	1 742,9	–	–
Total partiel	6 255,2	6 013,5	16	16
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	6 255,2	6 013,5	16	16

3.64 Les montants indiqués au tableau 3.21 doivent permettre de financer le maintien de 16 postes (10 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, et 6 postes d'agent des services généraux), les autres objets de dépense concernant principalement la tenue des conférences et réunions au Siège et ailleurs. La diminution s'explique par la réduction des ressources nécessaires pour les frais de voyage du personnel et par la centralisation des dépenses de fonctionnement telles

que l'assistance temporaire, les heures supplémentaires et les fournitures et services au titre de l'appui au programme.

4. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 494 800 dollars

- 3.65 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer les projets de plan-programme biennal, à établir le projet de budget-programme et à en suivre l'exécution, à gérer les fonds d'affectation spéciale et les fonds extrabudgétaires, à fournir les services d'appui nécessaires pour une utilisation efficace des ressources humaines et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources nécessaires pour l'administration générale. En outre, il fournit un appui administratif et logistique à un certain nombre de représentants et d'envoyés spéciaux du Secrétaire général. Il gère également les besoins du Département dans le domaine des technologies de l'information, y compris en ce qui concerne l'entretien et la modernisation du matériel informatique et des logiciels, par l'intermédiaire de son Équipe de gestion de l'information.

Tableau 3.22

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 654,0	2 979,5	14	14
Autres objets de dépense	3 273,0	3 515,3	–	–
Total partiel	5 927,0	6 494,8	14	14
Fonds extrabudgétaires	545,1	572,4	2	2
Total	6 472,1	7 067,2	16	16

- 3.66 Les ressources prévues dans le tableau 3.22 permettront de continuer de financer les 14 postes existants (4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux) et de couvrir les autres objets de dépense, notamment l'assistance temporaire, les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement. L'augmentation correspond à l'effet-report d'un poste approuvé pour l'exercice budgétaire 2008-2009 et à la centralisation de dépenses qui apparaissaient auparavant au titre des divers sous-programmes.

B. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 828 928 400 dollars

- 3.67 Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 sur la base d'une estimation préliminaire d'un montant de 4 milliards 871 millions de dollars. L'esquisse budgétaire prévoit des crédits d'un

montant de 776 266 800 dollars au titre des missions politiques spéciales liées à la paix et à la sécurité qui devraient être prorogées ou approuvées au cours de l'exercice biennal.

- 3.68 L'esquisse budgétaire prévoit aussi des crédits d'un montant de 52 661 600 dollars pour couvrir les besoins prévus pour l'exercice 2010-2011 à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/250 sur l'harmonisation des conditions de service concernant les missions politiques spéciales. Un montant de 52 661 000 dollars a donc été inclus dans le montant total du crédit destiné à financer les missions politiques spéciales, de 828 928 400 dollars.
- 3.69 Selon les procédures établies, l'emploi de ces fonds sera subordonné aux mandats assignés par les organes délibérants et à l'approbation de l'Assemblée générale, et il se fera à mesure que l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité créeront des missions ou en renouvelleront le mandat. Une justification détaillée des ressources nécessaires sera présentée à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de la même façon que sont présentés les états des incidences sur le budget-programme et les montants estimatifs révisés. Lorsque le Comité consultatif aura examiné ces propositions et fait ses recommandations, il appartiendra à l'Assemblée d'approuver le prélèvement de ces ressources sur le solde de 828,9 millions de dollars prévu au titre des missions politiques spéciales.
- 3.70 Une fois épuisé le montant prévu de 828,9 millions de dollars, toutes les demandes de crédit continueront d'être traitées selon les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

Tableau 3.23

Ressources nécessaires : missions politiques spéciales

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	863 066,5	828 928,4	–	–
Total partiel	863 066,5	828 928,4	–	–
Fonds extrabudgétaires	4 322,6	2 719,1	–	–
Total	867 389,1	831 647,5	–	–

- 3.71 Les montants demandés au tableau 3.23 correspondent au montant prévu pour les missions politiques spéciales dans l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/266. La diminution de 34 138 100 dollars correspond à l'effet estimé de la liquidation des missions politiques spéciales durant l'exercice budgétaire 2008-2009, pour lesquelles il ne faudra prévoir aucun crédit en 2010-2011.
- 3.72 Les fonds provenant des ressources extrabudgétaires pour 2010-2011 devraient s'élever à 2 719 100 dollars. La diminution tient essentiellement au fait qu'il est difficile de prévoir le montant des contributions qui seront versées au Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, puisque le financement sera subordonné à la situation globale en matière de sécurité en Iraq. Les besoins effectifs s'agissant de la sécurité seront suivis de très près. Qui plus est, le financement du Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie sera subordonné à l'évolution générale de la situation s'agissant de la présence de l'ONU dans ce pays.

C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 15 745 500 dollars

- 3.73 Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a été créé en application de la résolution 48/213, dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'assurer la coordination des activités que le système des Nations Unies entreprendrait pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique, et de la résolution 49/88, dans laquelle l'Assemblée se félicitait de la nomination du Coordonnateur spécial. Le Coordonnateur spécial fait fonction d'agent de liaison des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, y compris pour ce qui est des aspects socioéconomiques et de l'assistance au développement que l'Organisation des Nations Unies apporte dans le cadre du processus à la Jordanie, au Liban, aux territoires palestiniens occupés et à la République arabe syrienne.
- 3.74 Le Coordonnateur spécial, dans le cadre d'un travail exploratoire avec les parties concernées, concevra des moyens de soutenir le processus de paix au Moyen-Orient et de coordonner la réponse des Nations Unies aux besoins humanitaires du peuple palestinien. À ce titre, il répondra aux demandes d'assistance pour les aspects diplomatiques et socioéconomiques du processus de paix formulées par les parties aux négociations et les États Membres. En outre, au titre de la contribution diplomatique de l'Organisation des Nations Unies aux pourparlers au Moyen-Orient et aux consultations connexes, le Coordonnateur spécial établira et fournira des recommandations sur des questions diplomatiques, juridiques, socioéconomiques et de sécurité, en coordination étroite avec les organismes et programmes compétents des Nations Unies. Le Coordonnateur spécial continuera de jouer un rôle de premier plan dans le cadre des mécanismes de coordination formelle et informelle et fournira des orientations et un appui en matière politique et humanitaire aux organismes et programmes des Nations Unies. L'accent sera davantage mis sur le lien entre les processus politiques et la situation socioéconomique qui les sous-tend et les renforce.

Tableau 3.24

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la voie d'une paix globale, juste et durable

Réalisations escomptées

a) Les participants recommenceront à franchir des étapes parallèles sur la voie d'une paix durable.

Indicateurs de succès

a) Négociations plus fréquentes entre les parties impliquées dans le conflit, avec l'appui de l'ONU

Mesure des résultats

(Réunions en présence ou à l'initiative du Coordonnateur spécial)

2006-2007 : 450

2008-2009 (estimation) : 450

2010-2011 (objectif) : 450

b) Mobilisation de ressources pour améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien	b) Maintien du niveau des ressources disponibles pour améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 1,7 milliard de dollars 2008-2009 (estimation) : 1,7 milliard de dollars 2010-2011 (objectif) : 1,8 milliard de dollars
c) Réponse coordonnée aux besoins humanitaires du peuple palestinien	c) Nombre de projets et d'activités conjoints exécutés par les organismes des Nations Unies <i>Mesure des résultats</i> (Programmes de pays conjointement exécutés par les organismes des Nations Unies) 2006-2007 : 13 projets et programmes 2008-2009 (estimation) : 13 projets et programmes 2010-2011 (objectif) : 15 projets et programmes

Facteurs externes

- 3.75 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties ont la volonté politique de maintenir un cessez-le-feu, d'engager un dialogue politique constructif et de coopérer avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; b) les parties ont la volonté de participer à des négociations et de respecter les accords conclus; c) les grands acteurs internationaux et régionaux entendent participer pleinement au processus; d) les ressources dégagées le sont en application des principes internationaux régissant les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire et de l'élaboration de bonnes pratiques plutôt que du fait de considérations liées à des relations extérieures bilatérales; e) le personnel peut circuler librement.

Produits

- 3.76 Les produits finals de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : mise à jour des répertoires des organisations non gouvernementales à Gaza et en Cisjordanie et du répertoire des organisations non gouvernementales internationales;
 - ii) Missions d'enquête; maintien des contacts avec les gouvernements et leurs représentants accrédités dans la région;
 - iii) Communiqués de presse et conférences de presse;
 - iv) Produits techniques : assistance et conseils à l'appui du dispositif de coordination des donateurs; exposés devant le Conseil de sécurité, selon les besoins; comptes rendus politiques, selon les besoins; collecte et analyse des informations de fond pertinentes;
 - v) Documentation destinée aux réunions interinstitutions : rapports trimestriels sur la situation économique dans le territoire palestinien occupé (8);

- b) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : organisation de réunions et de consultations régulières avec les parties et autres acteurs concernés (150).

Tableau 3.25

Ressources nécessaires : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	12 759,7	12 839,8	56	56
Autres objets de dépense	3 180,8	2 905,6	–	–
Total partiel	15 940,5	15 745,4	56	56
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	15 940,5	15 745,4	56	56

- 3.77 Les montants demandés au tableau 3.25 permettraient de financer le maintien des 56 postes actuels (20 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 36 postes d'agent des services généraux et catégories diverses), y compris la transformation de deux postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan international en postes d'agent du Service mobile, dont les titulaires exerceraient les fonctions d'assistant personnel, devenues indispensables à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/250 relative à l'harmonisation des conditions d'emploi. L'augmentation nette s'explique également par l'effet-report de la création de deux postes approuvée pour l'exercice biennal 2008-2009.
- 3.78 Les ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense englobent les crédits demandés pour recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et s'adjoindre les services d'experts dotés de compétences non disponibles en interne, ainsi que pour couvrir les frais de voyage du personnel et d'autres dépenses de fonctionnement. La diminution des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense découle principalement d'une réduction des frais de voyage du personnel envoyé en mission, du fait que l'on s'attache à regrouper les déplacements et à envoyer moins de membres du personnel en déplacement.

D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 592 000 dollars

- 3.79 Conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), l'Assemblée générale a mis en place les trois volets constitutifs d'une nouvelle architecture de consolidation de la paix, à savoir la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en vertu des dispositions des résolutions 1645 (2005) et 1646 (2005) du Conseil de sécurité et de la résolution 60/180 de l'Assemblée.
- 3.80 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix assiste la Commission de consolidation de la paix dans tous les aspects de ses travaux de fond et supervise le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix.

- 3.81 Dans le cadre de l'assistance qu'il prête à la Commission de consolidation de la paix, le Bureau arrête le calendrier général et le programme de travail de la Commission, élabore des documents de planification, de gestion et d'orientation, assure la liaison avec les bureaux extérieurs et les services du Siège aux fins de l'élaboration des documents de fond, prépare sur le fond les réunions de la Commission et prend part aux échanges entre départements sur la question de la consolidation de la paix. En outre, il est chargé de planifier les visites que les membres de la Commission effectuent sur le terrain et d'en assurer le bon déroulement. Le Bureau coopère également avec des entités, des bailleurs de fonds et des institutions qui ne font pas partie du système des Nations Unies afin que la Commission reçoive de l'extérieur des avis et un appui appropriés.
- 3.82 Par ailleurs, le Bureau conseille le Secrétaire général sur les choix stratégiques à opérer en matière de consolidation de la paix, y compris à long terme, dans les pays qui sortent d'un conflit, et il mesure les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés. Il informe en outre le Secrétaire général des liens qui existent entre les initiatives qui sont mises en œuvre dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement dans une optique de « relèvement définitif ». Il joue un rôle fédérateur pour veiller à ce que le système des Nations Unies dans son ensemble œuvre de manière concertée à la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. À cette fin, il est fréquemment en relation avec les départements de l'ONU, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et veille à ce que les stratégies de consolidation de la paix soient cohérentes et le système fonctionne à l'unisson. Pour ce faire, il convoque les réunions du Groupe de haut niveau chargé de la consolidation de la paix, qui se compose des représentants des départements et bureaux compétents ayant rang de Sous-Secrétaire général ou de Secrétaire général adjoint, ainsi que du Groupe de contact pour la consolidation de la paix, au niveau opérationnel. Il prend également part aux réunions de divers comités interdépartementaux afin de veiller à ce que tous les organismes opérationnels du système, y compris les fonds et programmes, soient pleinement associés à la consolidation de la paix.
- 3.83 Si la liste des pays dont la Commission examine la situation s'allonge, le Bureau aura à s'acquitter de tâches supplémentaires, y compris élaborer des contributions de fond pour les réunions de la Commission, réunir et analyser les informations sur ces nouveaux pays, contribuer à la planification des activités de consolidation de la paix, travailler avec les départements chefs de file, les entités des Nations Unies présentes sur le terrain et d'autres, ainsi qu'analyser les pratiques les meilleures et proposer des orientations, autant qu'il conviendra.
- 3.84 Les travaux de la Commission et du Bureau résultent des tâches que leur ont confiées l'Assemblée générale dans sa résolution 60/180 et le Conseil de sécurité dans sa résolution 1645 (2005), à savoir :
- a) Proposer des stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix et du relèvement après les conflits;
 - b) Aider à assurer un financement prévisible pour les premières activités de relèvement et des investissements durables à moyen et à long terme;
 - c) Prolonger la période de mobilisation de la communauté internationale en faveur des zones sortant d'un conflit.

Tableau 3.26

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Aider les pays qui sortent d'un conflit à vivre en paix, en particulier aider les gouvernements de ces pays à assurer les principales fonctions de l'État, à savoir assurer la sécurité, la protection et la sûreté des personnes et des biens, à promouvoir la croissance économique et l'état de droit, à rétablir les services de base, à créer des institutions efficaces, démocratiques et opérationnelles et à éviter que le conflit reprenne.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

a) Fourniture d'un soutien efficace aux travaux de la Commission de consolidation de la paix

a) i) Nombre de rapports élaborés pour les réunions hebdomadaires du Président et des vice-présidents de la Commission

Mesure des résultats

2006-2007 : 13

2008-2009 (estimation) : 15

2010-2011 (objectif) : 15

ii) Nombre de rapports élaborés pour les réunions consacrées à un seul pays et pour le Comité d'organisation

Mesure des résultats

2006-2007 : 46

2008-2009 (estimation) : 50

2010-2011 (objectif) : 50

iii) Nombre de rapports d'information en vue de visites sur le terrain établis en temps voulu par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Mesure des résultats

2006-2007 : 8

2008-2009 (estimation) : 8

2010-2011 (objectif) : 8

b) Efficacité dans la mobilisation de ressources destinées au Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'affectation de ces ressources

b) i) Nombre de pays ayant annoncé ou ayant versé des contributions au Fonds

Mesure des résultats

2006-2007 : 41

2008-2009 (estimation) : 45

2010-2011 (objectif) : 50

ii) Décaissement en temps voulu, des crédits alloués aux projets

Mesure des résultats
(montant décaissé en temps voulu pour l'ensemble des projets approuvés)

2006-2007 : 75 millions de dollars
2008-2009 (estimation) : 150 millions de dollars
2010-2011 (objectif) : 170 millions de dollars

iii) Activités du Fonds cadrant avec les priorités établies par la Commission de consolidation de la paix

Mesure des résultats
(valeur des projets en cours ou achevés financés par le Fonds dans les pays du Guichet I (liés à la Commission de consolidation de la paix) et recensés par la Commission de consolidation de la paix)

2006-2007 : 44 millions de dollars
2008-2009 (estimation) : 110 millions de dollars
2010-2011 (objectif) : 400 millions de dollars

c) Interventions ayant des effets directs et immédiats et décaissements d'urgence effectués

c) Interventions ayant des effets directs et immédiats et décaissements d'urgence effectués en temps voulu, le cas échéant

Mesure des résultats
Nombre de projets d'urgence du Fonds pour la consolidation de la paix

2006-2007 : 0
2008-2009 (estimation) : 10
2010-2011 (objectif) : 15

d) Élaboration de stratégies intégrées de consolidation de la paix et amélioration de la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies aux fins de la consolidation de la paix

d) i) Nombre de pays pour lesquels des stratégies intégrées de consolidation de la paix ont été formulées

Mesure des résultats
2006-2007 : 2
2008-2009 (estimation) : 3
2010-2011 (objectif) : 6

ii) Nombre d'organismes des Nations Unies ayant participé à la formulation de stratégies intégrées de consolidation de la paix pour des pays dont la Commission de consolidation de la paix examine la situation

Mesure des résultats
2006-2007 : 10
2008-2009 (estimation) : 14
2010-2011 (objectif) : 16

Facteurs externes

3.85 Le Bureau devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) la Commission de consolidation de la paix et les pays à l'examen concluent rapidement des accords sur les grands aspects de leur participation; b) les pays à l'examen disposent de solides capacités d'action et d'exécution; c) des structures locales et nationales légitimes sont mises en place et soutenues et les acteurs locaux participent à la consolidation de la paix; d) un cadre opérationnel commun et coordonné est en place.

Produits

3.86 Les produits finals de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : rapport annuel sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix (2);
 - ii) Commission de consolidation de la paix :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité d'organisation (24); réunions consacrées à un seul pays (90); réunions du Président et des vice-présidents (24) et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience (12);
 - b. Documents de conférence : rapport annuel sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix (2); rapports d'activité adressés à la Commission concernant les mesures de consolidation de la paix prises dans les pays à l'examen; rapports adressés à la Commission sur des questions intersectorielles (21);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : produits techniques : mise à jour mensuelle sur le site Web des annonces de contributions et de l'état des décaissements du Fonds.

Tableau 3.27

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	2 439,4	3 506,8	7	13
Autres objets de dépense	2 077,1	1 085,2	–	–
Total partiel	4 516,5	4 592,0	7	13
Fonds extrabudgétaires	3 069,0	4 619,5	5	8
Total	7 585,5	9 211,5	12	21

3.87 Les crédits demandés dans le tableau 3.27 au titre des postes pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix permettraient de conserver sept postes (4 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 3 postes d'agent des services généraux) et, si la proposition formulée en ce sens est acceptée, de financer six postes [2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des

services généraux (Autres classes)] par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est rappelé, à cet égard, que l'Assemblée générale a approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009 une assistance temporaire (autre que pour les réunions) équivalant à huit postes [2 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] pour le Bureau. Comme suite à l'examen des fonctions assumées, et à la lumière des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme de travail, il est apparu que certaines des fonctions antérieurement proposées avaient vocation à être régulières. C'est pourquoi il est proposé de cesser de les confier à du personnel temporaire et d'utiliser les ressources ainsi dégagées pour financer des postes permanents.

- 3.88 Afin de compléter les effectifs qu'il est proposé de financer à partir du budget ordinaire, cinq postes (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) seront pourvus par des fonctionnaires détachés à titre gracieux par d'autres organismes des Nations Unies, et il est proposé que huit postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] soient financés par des ressources extrabudgétaires.
- 3.89 Comme suite à un examen des fonctions du Bureau d'appui à la consolidation de la paix mené à la lumière des enseignements tirés de ses deux premières années de fonctionnement, il est proposé de modifier sa structure afin d'y intégrer les collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général, le Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix, le Service de la planification des politiques ainsi que le Service du financement des activités de consolidation de la paix.
- 3.90 Au vu des liens directs qui existent entre le Fonds pour la consolidation de la paix et le Service du financement des activités de consolidation de la paix et au vu des responsabilités de ce dernier, qui consistent notamment à fournir au Fonds des services de gestion des programmes et des moyens financiers, des services de suivi, d'évaluation et d'information sur l'utilisation des ressources du Fonds et des services de mobilisation de ressources et de gestion des relations avec les donateurs, il est proposé que tous les postes du Service soient financés par des ressources extrabudgétaires.
- 3.91 À cet égard, il est rappelé que, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été demandé en vue de l'ajout d'un poste temporaire de Directeur de la consolidation de la paix (D-1) financé à partir de ressources extrabudgétaires. Dans une lettre datée du 13 février 2009 adressée au Secrétaire général, le Comité consultatif a indiqué qu'il allait étudier les besoins du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.
- 3.92 L'augmentation nette des ressources demandées au titre des postes est due à l'effet-report de postes approuvés pour 2008-2009 ainsi qu'aux six postes supplémentaires qui sont proposés pour l'exercice biennal 2010-2011.
- 3.93 Les crédits demandés au titre des autres objets de dépense permettraient notamment de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de rémunérer les heures supplémentaires, de faire appel à des consultants pour bénéficier d'avis autorisés non disponibles en interne sur la situation propre aux pays concernés, et de financer les déplacements des représentants de la Commission de consolidation de la paix, les voyages du personnel et les dépenses générales de fonctionnement. La diminution nette des crédits demandés au titre des autres objets de dépense est principalement imputable à la proposition visant à financer six postes par réaffectation de ressources précédemment allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions), proposition dont l'effet est partiellement annulé par la prise en charge des frais de déplacement des représentants de la Commission de consolidation de la paix.

E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 522 800 dollars

- 3.94 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé a été institué par l'Assemblée générale pour consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée, il a été créé un bureau pour le registre des dommages, organe subsidiaire de l'Assemblée générale placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général et installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui est chargé d'établir et de tenir le Registre des dommages.
- 3.95 Le Bureau d'enregistrement des dommages demeurera en activité aussi longtemps que durera le processus d'enregistrement. L'établissement du Registre est un processus continu, qui prendra sans doute plusieurs années, compte tenu des milliers de demandes possibles d'enregistrement de dommages et de la poursuite de la construction du mur, elle-même susceptible de donner lieu à de nouvelles demandes. Le Registre se présentera sous forme imprimée et sous forme électronique, et les deux versions seront sauvegardées par le Bureau d'enregistrement. Le Bureau sera chargé d'administrer un programme destiné à informer les Palestiniens de leur droit à faire enregistrer des dommages et des conditions requises à cet effet. Il continuera, pour ce faire, à collaborer avec des agents de liaison locaux et à dispenser une formation visant notamment à renforcer les capacités. Enfin, il sera chargé d'archiver le Registre tant sur support papier que sous forme électronique.

Tableau 3.28

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Créer et tenir à jour un Registre des dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Enregistrement progressif des demandes et tenue du Registre

- a) i) Nombre de personnes physiques et morales informées de leur droit à faire enregistrer des dommages et des conditions requises à cet effet

Mesure des résultats

2006-2007 : Sans objet

2008-2009 (estimation) : 200 000

2010-2011 (objectif) : 100 000 personnes de plus

- ii) Nombre de demandes d'enregistrement de dommages reçues et traitées par le Bureau d'enregistrement

Mesure des résultats

2006-2007 : Sans objet

2008-2009 (estimation) : 1 500

2010-2011 (objectif) : 3 000

iii) Nombre de demandes enregistrées par le Conseil du Bureau en fonction de critères objectifs définis dans des textes réglementaires

Mesure des résultats

2006-2007 : Sans objet

2008-2009 (estimation) : 1 500

2010-2011 (objectif) : 3 000

Facteurs externes

- 3.96 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : toutes les parties font preuve de volonté politique et coopèrent, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution ES-10/17, et les conditions générales de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne compromettent pas la stabilité et ne rendent pas impossible l'exécution du mandat du Bureau du Registre des dommages dans le territoire palestinien occupé.

Produits

- 3.97 Lors de l'exercice 2010-2011, les produits seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à l'Assemblée (2);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Documents techniques : rapports périodiques au Secrétaire général; distribution, réception et traitement périodiques de formulaires de réclamation (3 000); examen périodique par le Conseil et enregistrement des demandes dans le Registre des dommages (3 000); tenue des dossiers se rapportant aux demandes approuvées par le Conseil (3 000);
 - ii) Ressources audiovisuelles : programme de sensibilisation visant à informer les personnes physiques ou morales palestiniennes de la possibilité de faire une demande d'enregistrement de dommages ainsi que des conditions à respecter pour ce faire.

Table 3.29

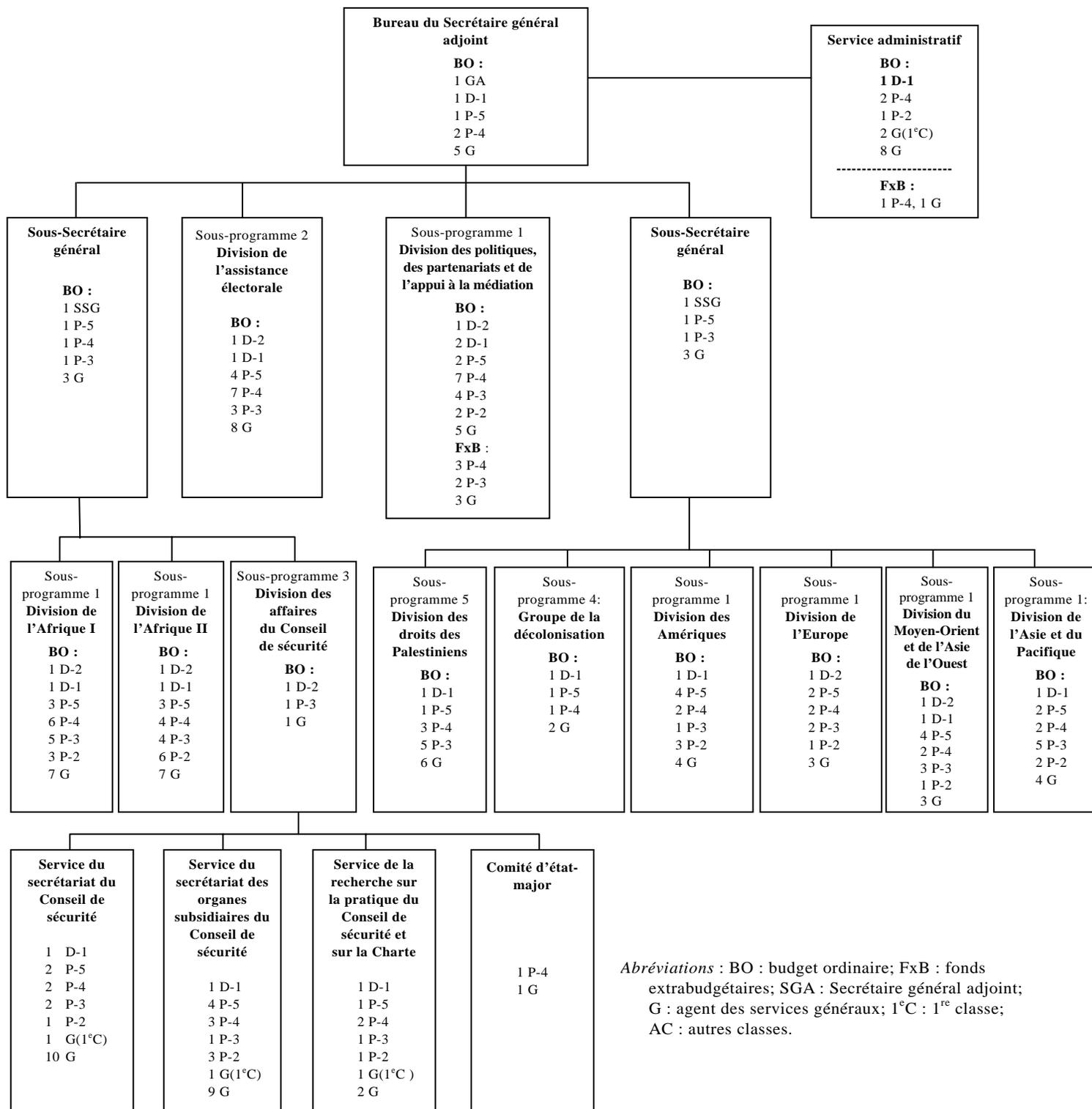
Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	3 278,6	4 490,8	18	18
Autres objets de dépense	1 929,9	1 032,0	–	–
Total partiel	5 208,5	5 522,8	18	18
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	5 208,5	5 522,8	18	18

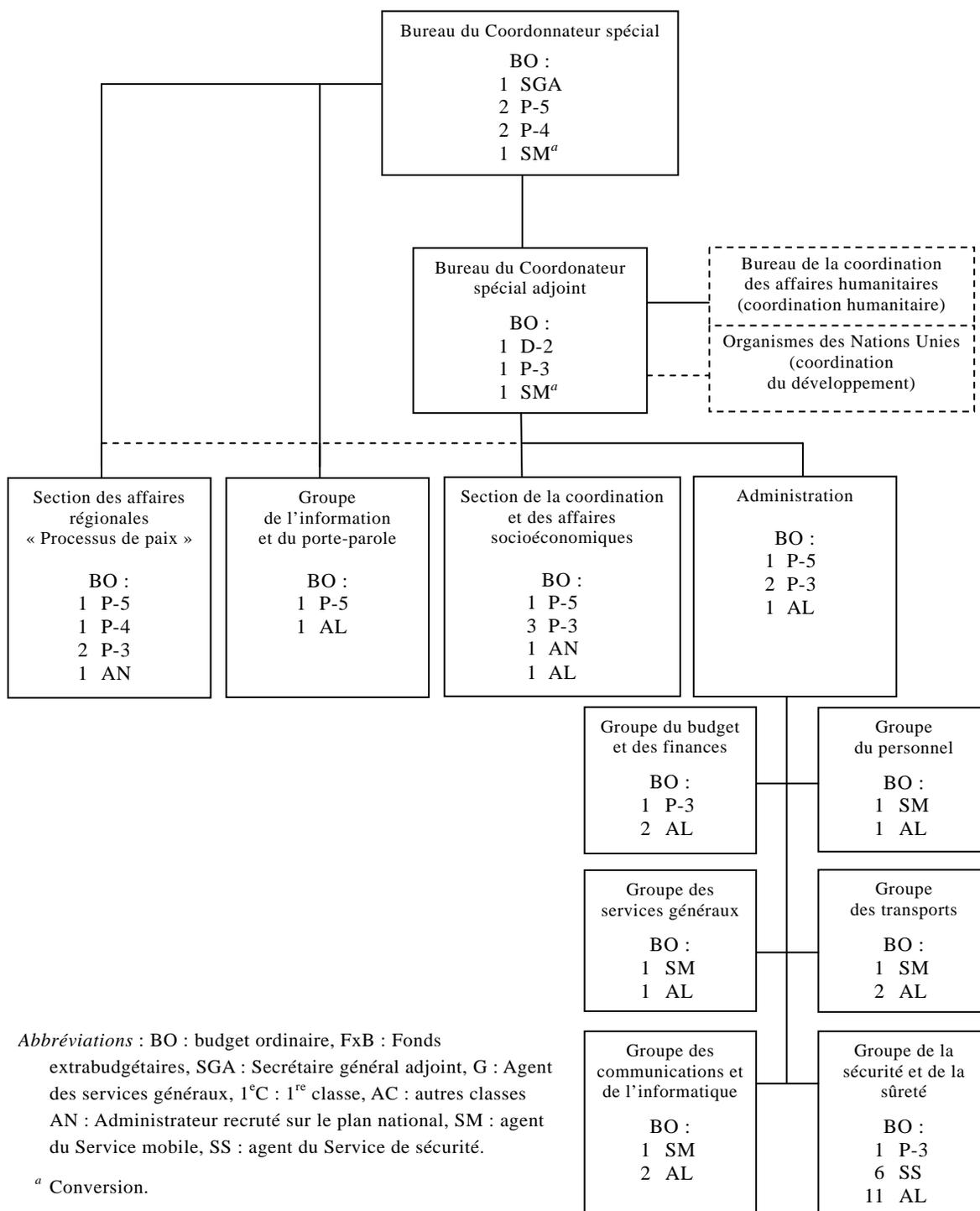
- 3.98 Les crédits demandés permettront de maintenir 18 postes, de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de s'adjoindre les services d'experts extérieurs, ainsi que de couvrir les frais de voyage du personnel et les frais généraux de fonctionnement.
- 3.99 L'augmentation est le résultat de l'effet-report de la création de neuf postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et de neuf postes d'agent des services généraux dont le coût a été calculé en appliquant un coefficient de vacance de poste de 50 % pour la première année de l'exercice biennal 2008-2009, en raison du retard pris dans la création du Bureau, partiellement compensée par le transfert des montants prévus pour la location et l'appui du chapitre 3, Affaires politiques, au chapitre 28F, Administration (Vienne), où cet appui sera fourni et où il a toujours été prévu au budget.

Département des affaires politiques

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice 2010-2011

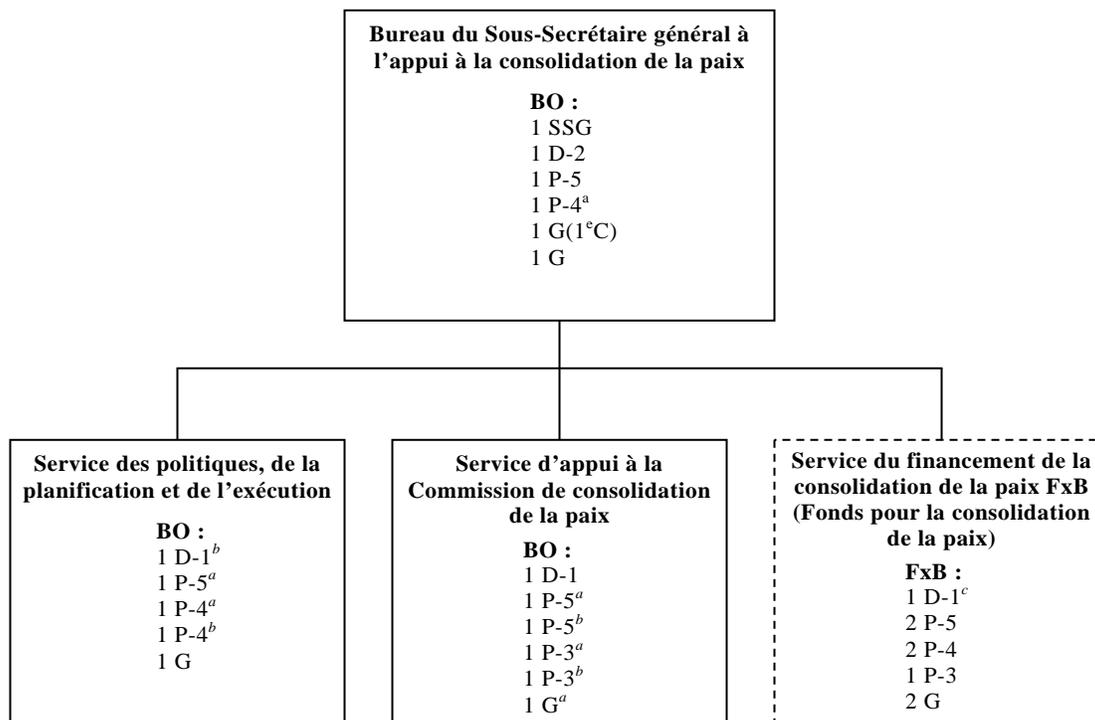


**Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies
pour le processus de paix au Moyen-Orient
Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2010-2011**



Bureau de l'appui à la consolidation de la paix

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



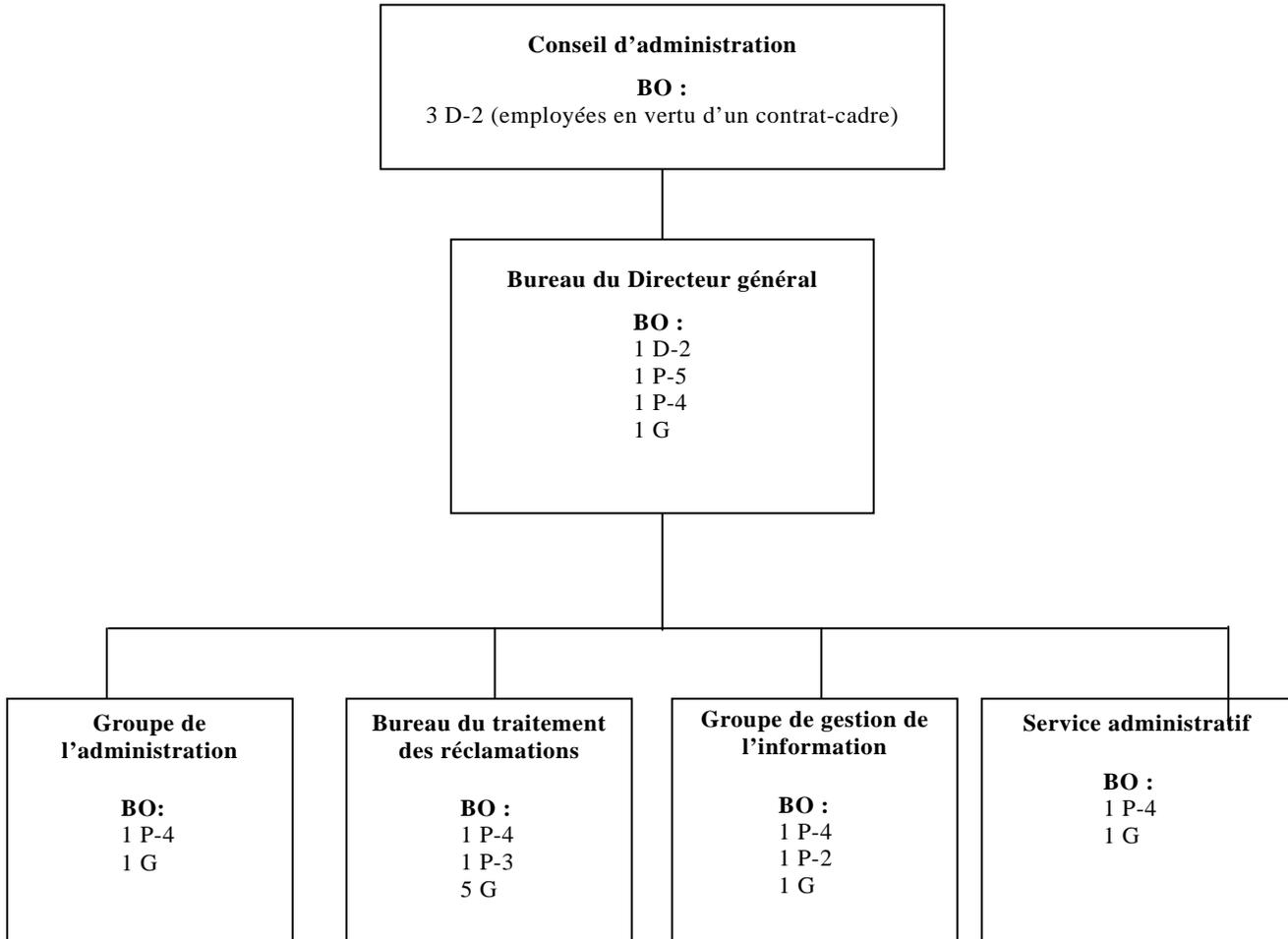
Abréviations: BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SSG : Sous-Secrétaire général; G : agent des services généraux, 1^{re}C : 1^{re} classe.

^a Poste temporaire converti en poste.

^b Postes de fonctionnaire détaché.

^c Examiné par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

**Bureau du Registre de l'Organisation des Nations Unies
concernant les dommages causés par la construction du mur
dans le territoire palestinien occupé. Organigramme
et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011**



Abréviations: BO : budget ordinaire; G : agent des services généraux.